Préconisations du CESE sur l'apport économique des politiques de diversité à la performance de l'entreprise

PUBLIÉ LE 30/01/2015

Le désir de vivre ensemble exprimé lors la mobilisation citoyenne qui a suivi les attaques de la rédaction de Charlie Hebdo a permis de relancer le débat autour de la laïcité. Le modèle d'intégration français a été largement questionné, notamment sur les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus de l'immigration. Dans son étude présentée le 23 septembre 2014, le Conseil économique, social et environnemental fait le constat de l'échec de la Charte de la diversité. Rédigée en 2004, elle marquait la volonté des entreprises, au travers de la RSE, de se saisir de la question des discriminations liées aux origines. La diversité est apparue pour la première fois en France comme un atout au service de la performance économique autant qu'un élément de politique sociale voire sociétale. Toutefois, force est de constater que l'objectif de la charte n'a pas été atteint en France. Cadre juridique de la lutte contre les discriminations, outils de mesure et approche économique de la diversité des origines… autant de thèmes abordés par le CESE ayant permis de porter une attention nouvelle et particulière sur ces « oubliés de l'égalité des chances ». Et de rappeler que leur apport à notre appareil productif serait d'autant plus précieux qu'aucun talent ne saurait être perdu dans une telle compétition internationale.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026